



Compte rendu du CA du CESOP 15 décembre 2023 en présentiel à Meudon

Membres présents votants

Michel ANDRE, Maïder BUGNON OLANO, Christine CHAUMONT, Corinne DAUBAS, Jean-Laurent DOURNAUX, Sylvie LEMAITRE, Catherine MUSEY, Sangitiana RAKOTOZAFY, Nicole HALLET, Françoise ROQUES, Yamina SAGHI

Invités présents

Claire BERNARD, Xavier BONNIN (président CLAS-MEUDON), Renaud ROMAGNAN (trésorier CLAS-MEUDON), Emmanuel THÉTAS (président CLAS-NANÇAY), Mathieu SERVILLAT (trésorier CLE)

Membres excusés

Florence HENRY, Farid HOUSNI, Félix MAOULY, Sophie MASSON, Philippe ROUSSEAU, Frédéric TRAVERS, Cécile VENEAU, Philippe ZARKA

La réunion s'est déroulée en présentiel à Meudon dans la salle de conférence pour favoriser les échanges notamment sur le point 7. Certains membres ayant signalé ne pas pouvoir être sur place, une liaison vidéo leur a permis de suivre la réunion.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9H30, il y a 10 votants. Arrivées de Maïder BUGNON OLANO et de Mathieu SERVILLAT pour le point 4.

1) Désignation du président et des secrétaires de séance

Présidente de séance : Catherine MUSEY Secrétaire de séance : Claire BERNARD

Point 1 : Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité Pour.

2) Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour du CA :

1. Désignation président et secrétaire de séance (vote)
2. Approbation ordre du jour (vote)
3. Validation du compte-rendu de réunion du 05/10/2023 (vote)
4. Information sur le budget
5. Information sur l'outil de gestion des activités du CESOP, commissions, CLAS et CLE
6. Proposition de quota des activités des CLAS pour 2023-2024 (vote)
7. Réflexion sur l'évolution à apporter aux CLAS et Commissions et les priorités à donner
8. Information sur la réunion CESOP-DRH du 12 décembre 2023
9. Information sur la convention CESOP-CAES
10. Information sur les élections du CESOP



11. Questions diverses
12. Date de la prochaine réunion du CA du CESOP

Point 2 : Vote de l'ordre du jour : Unanimité Pour

3) Approbation du compte rendu du CA du 5 octobre 2023

Point 3 : Vote de validation du CR : 9 Pour et 1 Abstention

4) Information sur le budget

Le budget est revu à la baisse par rapport à l'année dernière. Pour l'instant, les activités des commissions, CLAS et CLE sont maintenues. À noter : le budget enfance a été diminué pour s'adapter à la demande. Si la baisse de subvention de l'OP et du CAES continue, il faudra arbitrer sur la répartition du budget entre les diverses activités. Si le budget des CLAS diminue, il faudra l'anticiper pour les CLAS notamment pour les inscriptions lors des forums.

La subvention serait de 114 506 € (similaire à 2023) au lieu des 118 533 € demandés.

5) Information sur l'outil de gestion des activités du CESOP, commissions, CLAS et CLE

À partir des journaux tenus par les trésoriers et la comptable du CESOP, un outil sous Excel permet de consolider les informations et de fournir des tableaux utiles notamment pour l'établissement des bilans mais aussi pour répondre aux informations demandées par l'OP et le CAES qui nous subventionnent. L'exercice a été fait pour 2022 et comparé avec les résultats du CESOP-INFOS 2022. L'ensemble des activités du CESOP sont recensées ainsi que les modes d'adhésion et les adhérents en distinguant les ouvriers-droit, les ayants-droit, les agents OP, les agents CNRS, les retraités et les externes.

Hors activités du CLE et du CLAS Nançay, il y a 465 adhérents recensés en 2022. L'outil va être utilisé en 2023 en incluant le CLAS Nançay et si possible le CLE et fournir plus d'informations de synthèse.

6) Proposition de quota des activités des CLAS pour 2023-2024 (vote)

Rappel du CA du 5 octobre 2023 lors des questions diverses

Nombre maximum de personnes pour une activité avec professeur rémunéré

Depuis le COVID, le CA du CESOP a voté en 2021, 2022 et en 2023 une baisse exceptionnelle du nombre minimum de participants à une activité avec professeur payant. Les activités sont en partie réparties mais avec le télétravail le nombre d'inscrits reste faible et certaines activités sont en péril (peu d'adhérents et donc tarif élevé par participant ou subventionnement accru par le CESOP).



La question se pose de modifier les statuts des CLAS pour diminuer le nombre de participants plancher et évaluer l'impact sur le taux de subventionnement pour ces activités : il n'est pas souhaitable de continuer à voter une mesure exceptionnelle chaque année. Par contre, il ne faudrait pas, qu'en maintenant une activité avec peu de participants, cela mobilise du budget qui pourrait empêcher l'ouverture d'une nouvelle activité avec de nombreux participants.

Bureau du CESOP du 24/11/2023 :

Proposer un vote pour le CA du 15/12/2023 pour les activités 2023-2024 et avoir le temps de réflexion pour les modifications de règlements conséquence de la réflexion sur l'avenir des activités CESOP

Situation actuelle qui déroge au règlement des CLAS

Mais qui a permis en septembre 2023 le maintien de l'activité yoga à Paris (subventionnement à 61%) et de l'activité Zumba à Meudon (6 adhérents).

Point 6 : Vote sur la proposition de dérogation exceptionnelle au RI des CLAS pour les activités de Yoga de Paris et Zumba de Meudon pour 2023-2024 : Pour unanimité

7) Réflexion sur l'évolution à apporter aux CLAS et Commissions et les priorités à donner

Cette réflexion s'appuie sur les échanges des CLAS MEUDON et PARIS, sur ceux de la réunion du bureau du CESOP du 24/11/23 et s'enrichira d'informations de sondages effectués pour recueillir les attentes des membres du CESOP.

Echanges des CLAS :

Le contexte

Depuis quelques années, les CLAS sont plus souvent confrontés en début de saison à des activités ne pouvant prétendre à un co-financement faute de participants (on parle là d'une ou deux personnes manquantes pour attendre le quota minimum).

Par ailleurs l'inflation actuelle rend parfois plus difficile le maintien d'un plafond global à 50% pour certaines activités.

Tout ceci amène les bureaux à appliquer, avec l'accord du CESOP, des mesures exceptionnelles qui dérogent aux articles 3.1 et 3.3 du RI des CLAS.

Pistes de réflexion

Ces mesures doivent rester exceptionnelles. Pour éviter d'y avoir recours à l'avenir il faudrait réfléchir à introduire plus de souplesse dans la gestion des règles de co-financement et du budget des CLAS, tout en laissant un minimum de garde-fous dans le RI pour éviter les dérives/abus.



Cela pourrait consister en : réduire le nombre minimal de participants nécessaire pour co-financer une activité et modifier la règle des 50% max. de co-financement par activité. (Pistes à explorer : 10% du budget total, 50% en moyenne plutôt que par activité, etc.)

Réunion du bureau du 24/11/23

Quelles sont les activités qui se portent bien, qui sont en péril ?

Malgré le climat "morose", il y a eu 2 activités nouvelles au CLAS Meudon en 2022-2023 (art du fil, patrimoine) et la relance de l'activité poterie en 2024.

Il y a 2 activités nouvelles au CLAS Paris en 2023-2024 (Salsa, Couture)

Certaines activités sont en perte de vitesse (Paris Yoga même si la situation est remontée en septembre 2023).

Pour la commission Voyages, une modification de la courbe de subventionnement a été effectuée pour favoriser la participation des personnes aux revenus "moyens".

Pour la commission Vacances, il y a peu de dossiers (19 en 2023 et 16 pour 2024) et des contraintes sur la plage de séjour dans les catalogues. Il faudrait permettre des plus longs séjours ou plus luxueux mais moins souvent (avec une technique de points). Les inscriptions en ligne sont un frein ainsi que la préinscription par carte bleue (c'est le CESOP qui doit verser les montants des inscriptions). Le choix des catalogues pourrait-il être élargi ? Christine Chaumont s'occupe du renouvellement de l'accord avec Pierre et Vacances.

Pour la commission Enfance, certaines demandes ne sont pas réalisables (destination). Il y a aussi la contrainte du versement par le CESOP qui induit des délais.

Sondage de recueil des attentes des membres du CESOP

Comment motiver les personnes à répondre ?

Des questionnaires sont régulièrement proposés : papier lors du forum de Paris et sollicitation dans les mails d'information ou dans la rubrique CESOP du BIOP pour que les personnes remontent leurs idées et remarques.

On pourrait faire un sondage (formulaire numérique) soit dans un mail soit sur le site cesop.obspm.fr avec des questions fermées (+ faciles à dépouiller mais ne permettant pas les « innovations » et orientant les réponses) ou ouvertes (+ difficiles à remplir en tant que "page blanche"). Les questions sont à différencier selon le type d'activités (CLAS, commissions) et tenir compte de la personne à qui s'adresse le sondage (membre du CESOP, adhérent, sympathisant, maintien des anciens adhérents et recherche des nouveaux).



soit 25% de l'attribution pour 2023.

10) Information sur les élections du CESOP

Un mail a été envoyé par la présidente du CESOP aux syndicats pour demander le nom des 2 représentants de chaque syndicat pour le comité électoral et les inciter à réfléchir sur une liste commune/unique de candidats. On rappelle que c'est la commission électorale qui a en charge l'organisation des élections du CESOP et de ses CLAS et que le scrutin se déroule en deux tours.

La première réunion de la commission électorale est à programmer début 2024.

Pour le CESOP il faut nommer 2 titulaires et 2 suppléants qui le représentent dans la commission électorale. Chaque syndicat peut nommer 1 titulaire et 1 suppléant.

Il faut dès à présent identifier les personnes qui voudraient candidater : 15 personnes minimum pour le CA du CESOP. Il est difficile de "recruter" : il faudrait alléger le temps consacré en simplifiant ou outillant la gestion et valoriser les actions faites ainsi que les compétences mises en jeu. Ceci est régulièrement rappelé à la direction de l'Observatoire. C'est l'occasion de remercier l'équipe actuelle pour son engagement.

A noter : sur les 11 membres présents à ce CA, 3 souhaitent se représenter, 5 ne se représentent pas et 3 ne se prononcent pas.

La constitution de la liste électorale est également une des difficultés de l'organisation de ces élections avec les différents membres du CESOP (OP, CNRS, ESR et retraités).

11) Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

12) Date de la prochaine réunion du CA du CESOP

Le prochain CA aura lieu en visioconférence en avril après les vacances scolaires. Un sondage sera lancé auprès des membres du CA et des invités.

La séance est levée à 13H.

Synthèse des votes et décisions :

Point 1 : Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité Pour.....1
Point 2 : Vote de l'ordre du jour : Unanimité Pour.....2
Point 3 : Vote de validation du CR : 9 Pour et 1 Abstention.....2
Point 6 : Vote sur la proposition de dérogation exceptionnelle au RI des CLAS pour les activités de Yoga de Paris et Zumba de Meudon pour 2023-2024 : Pour unanimité.....3

Cécile VENEAU

Secrétaire du CESOP

c.venueau

Catherine MUSET

Présidente du CESOP

cmuset

CESOP – Comité d'entraide sociale de l'Observatoire de Paris
5 place Jules Janssen – 92190 Meudon

